

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05468

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SEHNAINI Naima

Date de naissance :

24/01/1954

Adresse :

Av. doc. M. Benyamin Résidence Taghazout

n° 4 Casablanca

Tél. : 06 48 96 93 53

Total des frais engagés : 1376,20 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

30/08/2011

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HIA Brouillie et infection urinaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : *fy*

Le : 30/08/2011

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/09/2021			150.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA HAJJA MAMA Nadia ZEMMAMA 1er étage du pharmacie, Reggane, Tizi sablanca, Tizi Ouzou	30.07.21	1226.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533414	21433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV: 97DH00
PER: 01/23
LOT: K258-2

Dr. Abdelouahed EL HATI
Médecine Générale Et D'urgence
Echographie
Electrocardiogramme - Circoncision
Oxygène Médical

الدكتور عبد الواحد الحبيبي
الطب العام والمستعجلات
الفحص بالصدى

153,60

153,60

Casablanca, le 30.06.2021

153,60



Sahnani Nadia

الدار البيضاء في

PHARMACIE LAHJAJMA

Nadia ZEMMAMA

Avenue du Phare Résidence Taghazout
Casablanca - Tel.: 05 22 20 28 67

(75,10) Evox F03

144 (x 5)

(79,70) A 25 x F03

144 (x 3)

(210 x 3) co. ve/num



(97,60 x 2) cicutin du N°2

144 (x 2)

(30,50) Argos

144 (x 3)

(42,60) Rorouche K03

144 (x 2)

D. cur 100.0000

PHARMACIE LAHJAJMA
Nadia ZEMMAMA
Avenue du Phare Résidence Taghazout
Casablanca - Tel.: 05 22 20 28 67

1226.20

En Cas d'urgence : 06 69 83 19 01

البيضاء (قرب الصور الأبيض) - Mediouni I - Lahraouiynie Casablanca

LOT: 20194 PER: 04/2023
PPV: 75,10 DH

PPV 75DH70
PER 7/24
LOT 1113

PPV: 97DH60
PER: 01/23
LOT: K258-2

LOT 7183
UT. AV: 02 - 24
PPV: 30 DH 50

LOT:1115
PER:12/22
PPV:42.60 DH

PPV 123DH50
EXP 03/2023
LOT 90034 1

PPV: 49,60 DH
LOT: 21F22
EXP: 06/2024